



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale STP - Octane Booster

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Energizer Manufacturing, Inc.  
25225 Detroit Rd.  
Westlake OH 44145  
Etats-Unis

Téléphone: 800-383-7323; 314-985-2000 (USA / CANADA)

e-mail: energizer@custhelp.com

Site web: http://data.energizer.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven.  
09:00 AM à 05:00 PM h

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	3	Flam. Liq. 3	H226
3.1O	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	2	Acute Tox. 2	H330
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.6	cancérogénicité	2	Carc. 2	H351
3.8	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	2	STOT SE 2	H371
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	2	STOT RE 2	H373
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage

- Mention danger  
d'avertissement

- Pictogrammes

GHS02, GHS06, GHS07,  
GHS08



- Mentions de danger

- |      |                                                                                                                                                |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                                               |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                                                      |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                                                            |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                               |
| H330 | Mortel par inhalation.                                                                                                                         |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                                                                                            |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire, sang).                                                                  |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, système nerveux, oeil) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

- Conseils de prudence

- |                |                                                                                                                                             |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P101           | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                      |
| P202           | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.                                                            |
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.    |
| P240           | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.                                                        |
| P241           | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.                                                                  |
| P242           | Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.                                                                                         |
| P243           | Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.                                                                                  |
| P260           | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.                                                                     |
| P270           | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                                                                     |
| P271           | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                            |
| P280           | Porter des gants de protection.                                                                                                             |
| P284           | Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.                                           |
| P301+P310      | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                                                  |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.                                                                                  |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.         |
| P320           | Un traitement spécifique est urgent (voir sur cette étiquette).                                                                             |
| P321           | Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).                                                                                           |
| P330           | Rincer la bouche.                                                                                                                           |
| P331           | Ne PAS faire vomir.                                                                                                                         |



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### - Conseils de prudence

- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### - Composants dangereux pour l'étiquetage

naphthalène, Kérosène (pétrole), Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Kérosène (pétrole)	No CAS 8008-20-6	50 - < 75	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 3 / H331 Asp. Tox. 1 / H304	
naphthalène	No CAS 91-20-3	5 - < 10	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 1 / H330 Carc. 2 / H351 STOT SE 2 / H371 STOT RE 2 / H373	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	No CAS 64742-95-6	5 - < 10	Flam. Liq. 1 / H224 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304	
2-ethylhexan-1-ol	No CAS 104-76-7	5 - < 10	Flam. Liq. 4 / H227 Acute Tox. 2 / H330	
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	No CAS 12108-13-3	1 - < 5	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 2 / H310 Acute Tox. 1 / H330	



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
1,2,4-triméthylbenzène	No CAS 95-63-6	1 - < 5	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335 Asp. Tox. 1 / H304	
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	No CAS 64742-94-5	1 - < 5	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 3 / H331 STOT SE 3 / H335 STOT SE 3 / H336 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304	 
mésitylène	No CAS 108-67-8	1 - < 5	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335 Asp. Tox. 1 / H304	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les sauveteurs

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

- Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
CA	2-méthylcyclopentadiényl-tricarbonyle-manganèse	12108-13-3	OEL (AB)		0.2					Mn	OHS Code
CA	2-méthylcyclopentadiényl-tricarbonyle-manganèse	12108-13-3	OEL (BC)		0.2					Mn	"BC Regulation"
CA	2-méthylcyclopentadiényl-tricarbonyle-manganèse	12108-13-3	OEL (ON-MoL)		0.2					Mn	MoL
CA	manganèse méthylcyclopentadiényl tricarbonyle	12108-13-3	PEV/VEA		0.2					Mn	Regulation OHS
CA	jet fuels, JP 5	8008-20-6	OEL (AB)		200					Hy-Carb, i, vap	OHS Code
CA	kérosène (pétrole)	8008-20-6	OEL (BC)		200					Hy-Carb, i, vap	"BC Regulation"
CA	kérosène (pétrole) (jet fuels, JP 5)	8008-20-6	OEL (ON-MoL)		200					Hy-Carb, i, vap	MoL
CA	naphtalène	91-20-3	OEL (AB)	10	52	15	79				OHS Code
CA	naphtalène	91-20-3	OEL (BC)	10							"BC Regulation"



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
CA	naphtalène	91-20-3	OEL (ON-MoL)	10							MoL
CA	naphtalène	91-20-3	PEV/VEA	10	52	15	79				Regulation OHS

Mention

HyCarb i exprimé en hydrocarbure fraction inhalable

Mn vap exprimé en Mn (manganeso) comme vapeurs

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
naphtalène	91-20-3	DNEL	25 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
naphtalène	91-20-3	DNEL	25 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
naphtalène	91-20-3	DNEL	3.57 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	12.8 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	53.2 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	53.2 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	23 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	DNEL	0.6 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganèse	12108-13-3	DNEL	0.11 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	DNEL	100 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	DNEL	100 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	DNEL	100 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	DNEL	100 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	DNEL	16,171 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

### PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0.017 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0.002 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0.284 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0.028 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0.047 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganèse	12108-13-3	PNEC	0.21 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganèse	12108-13-3	PNEC	0.021 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	PNEC	16 µg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	PNEC	0.12 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	PNEC	0.12 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	PNEC	2.41 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	PNEC	13.56 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	PNEC	13.56 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	PNEC	2.34 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État physique	liquide
Couleur	diverses
Odeur	caractéristique

##### Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥-20 °C à 101.3 kPa
Point d'éclair	42 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

##### Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.4 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	7.6 % vol
Pression de vapeur	≤240 kPa à 37.8 °C
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Solubilité(s)	non déterminé

##### Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
---------------------------	----------------------------------------



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Température d'auto-inflammabilité	220 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

### 9.2 Autres informations

Teneur en solvants	92.75 %
Teneur en matières solides	7.246 %
Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2D (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 215°C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 10.5 Matières incompatibles

Comburants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

##### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

##### Classification selon SGH

###### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Mortel par inhalation.

###### - Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral	1,511 mg/kg
Inhalation: vapeur	1.574 mg/l/4h
Inhalation: poussières/brouillard	0.069 mg/l/4h

###### Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	inhalation: vapeur	5.28 mg/l/4h
naphtalène	91-20-3	oral	710 mg/kg
naphtalène	91-20-3	inhalation: vapeur	0.4 mg/l/4h
naphtalène	91-20-3	inhalation: poussières/brouillard	0.005 mg/l/4h
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	inhalation: vapeur	0.89 mg/l/4h
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	oral	51.8 mg/kg
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	cutané	140 mg/kg
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	inhalation: vapeur	0.1235 mg/l/4h
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	inhalation: vapeur	5.28 mg/l/4h
mésitylène	108-67-8	inhalation: vapeur	10.2 mg/l/4h

###### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

###### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

###### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire, sang).

Catégorie de danger	Organe cible	Voie d'exposition
2	système respiratoire	en cas d'exposition
2	sang	en cas d'exposition

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, système nerveux, oeil) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Catégorie de danger	Organe cible	Voie d'exposition
2	sang	en cas d'exposition
2	système nerveux	en cas d'exposition
2	oeil	en cas d'exposition

### Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	LL50	5 mg/l	poisson	96 h
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	EL50	1.4 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
naphtalène	91-20-3	LC50	1.6 mg/l	poisson	96 h
naphtalène	91-20-3	EC50	2.16 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	LL50	8.2 mg/l	poisson	96 h
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	EL50	4.5 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	LC50	17.1 mg/l	poisson	96 h
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	EC50	39 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	ErC50	16.6 mg/l	algue	72 h
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	LC50	0.21 mg/l	poisson	96 h
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	EC50	0.94 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	ErC50	1.7 mg/l	algue	48 h
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	LC50	7.72 mg/l	poisson	96 h
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	EC50	2.356 mg/l	algue	96 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	LL50	5 mg/l	poisson	96 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	EL50	1.4 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	LC50	2 mg/l	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	96 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	LC50	3 mg/l	tête-de-boule	72 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	EC50	1.1 mg/l	puce d'eau ( <i>Daphnia</i> )	48 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	EC50	1.1 mg/l	algue	96 h
mésitylène	108-67-8	LC50	20.57 mg/l	poisson	24 h
mésitylène	108-67-8	EC50	50 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
mésitylène	108-67-8	ErC50	53 mg/l	algue	48 h



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	EL50	0.89 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
naphtalène	91-20-3	EC50	2.96 mg/l	algue	4 h
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	EL50	10 mg/l	poisson	21 d
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	EC50	15.41 mg/l	micro-organismes	40 h
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	EL50	0.89 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitements des déchets des conteneurs/emballages

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b>	1268
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	3 (liquides inflammables)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III (matière faiblement dangereuse)
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	Kérosène (pétrole)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Il n'y a aucune information additionnelle.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	1268
Désignation officielle	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Classe	3
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	3, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	223 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	5 L (UN RTDG)



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1268
Désignation officielle	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Classe	3
Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	3, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	223, 955
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-E, S-E
Catégorie de rangement (stowage category)	A

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	1268
Désignation officielle	Distillats de pétrole, n.s.a.
Classe	3
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	3



Dispositions spéciales (DS)	A3
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	10 L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales (États-Unis)

#### Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities				
Nom selon l'inventaire	No CAS	Notes	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)
Manganese, Tricarbonyl Methylcyclopenta-dienyl	12108-13-3	d	100	100

Légende

d Revised TPQ based on new or re-evaluated toxicity data, April 22, 1987.

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Effective date
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6		1987-01-01
naphtalène	91-20-3		1987-01-01

### Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
naphtalène	91-20-3		1 2 3 4	100 (45,4)

Légende

- 1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act  
2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act  
3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act  
4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

### Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

### Right to Know Hazardous Substance List



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### - Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	solvants	ATSDR Neurotoxicants CWA 303(d)
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	solvants	EC Annex VI CMRs - Cat. 1B
naphtalène	91-20-3	nonfunctional contaminant	ATSDR Neurotoxicants CA NLS CA TACs CDC 4th National Exposure Report CWA 303(c) CWA 303(d) IARC Carcinogens - 2B NTP 13th RoC - reasonable OEHHA RELS Prop 65 US EPA NWMP PBTs
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese			ATSDR Neurotoxicants CA NLS CA TACs CDC 4th National Exposure Report CWA 303(d) IRIS Neurotoxicants OEHHA RELS
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6		CA NLS IRIS Neurotoxicants
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	solvants	
mésitylène	108-67-8		CA NLS IRIS Neurotoxicants
éthylbenzène	100-41-4	fuel additive	ATSDR Neurotoxicants CA MCLs CA TACs CDC 4th National Exposure Report CWA 303(c) CWA 303(d) IARC Carcinogens - 2B OEHHA RELS Prop 65

### - Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
éthylbenzène	100-41-4				0.1 %
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6				1.0 %
naphtalène	91-20-3				0.1 %



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese		1027			1.0 %

### - Hazardous Substances List (MN-ERTK)

Nom de la substance	No CAS	Références	Remarques
1,2,4-triméthylbenzène	25551-13-7	A	
naphtalène	91-20-3	A, O	
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	A	skin
mésitylène	25551-13-7	A	

#### Légende

- A American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), "Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices for 1992-93", available from ACGIH  
O Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Safety and Health Standards, Code of Federal Regulations, title 29, part 1910, subpart Z, "Toxic and Hazardous Substances, 1990." General information: Minnesota Department of Labor and Industry, Occupational Safety and Health Division  
skin If a potential for absorption from skin contact merits special consideration, the word "skin" follows the substance name.

### - Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
éthylbenzène	100-41-4		CA F3
Kérosène (pétrole)	8008-20-6		F2
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6		F2
naphtalène	91-20-3		CA F2
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3		F2
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese			
mésitylène	25551-13-7		F2

#### Légende

- CA Cancérogène  
F2 Flammable - Second Degree  
F3 Flammable - Third Degree



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### - Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Classification
éthylbenzène	100-41-4	E
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	E
naphtalène	91-20-3	E
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	E
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	7439-96-5	*, E
mésitylène	25551-13-7	

#### Légende

\* Any compound of this substance is also an environmental hazard  
E Environmental hazard

### - Hazardous Substance List (RI-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Références
éthylbenzène	100-41-4	T, F
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	F
1,2,4-triméthylbenzène	25551-13-7	T
naphtalène	91-20-3	T, F
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese	12108-13-3	T
mésitylène	25551-13-7	T

#### Légende

F Flammability (NFPA®)  
T Toxicité (ACGIH®)

### California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Type of the toxicity
naphtalène	91-20-3		cancer



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	3	major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

#### NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Health	4	material that, under emergency conditions, can be lethal
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

### Réglementations nationales (Canada)

#### Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1  
Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Pays	Inventaire	Status
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

### Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.3	Statement of Hazardous Nature: This product is classified as: Not classified as hazardous according to the criteria of SWA Australia. Not a Dangerous according to Australian Dangerous Goods (ADG) Code, IATA or IMDG/IMSBC criteria.  SUSMP Classification: None allocated.  ADG Classification: None allocated. Not a Dangerous Good.	Autres dangers	oui



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.3	Informations supplémentaires: HSNO Approval: HSR002530, Cleaning Products (Subsidiary Hazard) Group Standard 2017.  New Zealand Hazchem Code: NA  Uses: cleaner for headlight restoration- part of Armor All Headlight Restorer Kit  This product has been approved under the Hazardous Substances and New Organism Act (HSNO, Approval HSR002530, Cleaning Products (Subsidiary Hazard) Group Standard 2017, and is classified as follows:  Classes: 6.3B		oui
2.3		Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.	oui
15.1		Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Hazardous Substance List (NJ-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Hazardous Substance List (RI-RTK): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1	Teneur en COV: Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 89.86 % Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 89.86 %		oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui

## Abréviations et acronymes



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
ACGIH®	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DEP CODE	Department of Environmental Protection Code
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
HHS	Higher hazard substance
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LHS	Lower hazard substance
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

Abr.	Description des abréviations utilisées
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NFPA®	National Fire Protection Association (États-Unis)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédictive sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

## Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).



# Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

## STP - Octane Booster

Numéro de la version: GHS 4.1

Remplace la version de: 2020-01-08 (GHS 3)

Révision: 2020-01-19

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire, sang).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, système nerveux, oeil) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.